



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

**SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE
NORD-OUEST**

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

PHASE CANDIDATURE

Personne publique

ÉTAT - MINISTÈRE DES ARMÉES

Établissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Rennes

Maîtrise d'ouvrage

ÉTAT - MINISTÈRE DES ARMÉES

OBJET DU MARCHÉ

**BdD Evreux (Dpts 27, 28, 76, et 80) - Accord-cadre de Maintenance des Installations de
contrôle d'accès, de détection intrusion et de vidéo surveillance de de la base de Défense
d'Evreux (hors DGA TH)**

NUMÉRO DE PROJET DU MARCHÉ

24-049

SOMMAIRE

1. SERVICE ACHETEUR	3
1.1 NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR PUBLIC	3
1.2 POINT DE CONTACT.....	3
1.3 VISITE DE SITE.....	3
2. OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
2.1 OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
2.2 ALLOTISSEMENT	4
2.3 DATE LIMITE D'ACHEVEMENT DES PRESTATIONS OU DUREE DU MARCHÉ	4
2.4 FRACTIONNEMENT DU MARCHÉ.....	4
2.5 NOMENCLATURES CPV (COMMUN PROCUREMENT VOCABULARY) ET GM (GROUPE MARCHANDISES)	4
2.6 CONDITION PARTICULIERE D'EXECUTION DU MARCHÉ.....	4
3. PROCÉDURE DE PASSATION.....	5
3.1 DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION.....	5
3.2 ANALYSE DES PLIS.....	5
3.3 ANALYSE DES CANDIDATURES.....	5
3.4 SELECTION DES CANDIDATURES	5
3.5 DECLARATION SANS SUITE	6
3.6 SUITE D'UNE MISE EN CONCURRENCE INFRUCTUEUSE.....	6
3.7 FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVETIR LE GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ	6
4. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	6
4.1 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION – PHASE CANDIDATURE.....	6
4.1.1 <i>Modalité d'accès au dossier de consultation des entreprises</i>	7
4.2 MODIFICATIONS DU DOSSIER DE LA CONSULTATION.....	7
4.3 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7
5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS.....	7
5.1 TRANSMISSION DU PLI PAR VOIE ELECTRONIQUE SUR LA PLATE-FORME DES ACHATS DE L'ÉTAT (PLACE) DEPUIS WWW.MARCHES-PUBLICS.GOUV.FR	8
5.1.1 <i>Modalités de téléchargement</i>	8
5.1.2 <i>Transmission des réponses</i>	8
5.2 TRANSMISSION FORTEMENT RECOMMANDEE DE LA COPIE DE SAUVEGARDE SOUS PLI CACHETE PAR VOIE POSTALE OU PAR PORTEUR/ TRANSPORTEUR	9
5.2.1 <i>Adresse géographique (pour une remise par porteur / transporteur (y compris par Chronopost) contre récépissé)</i>	9
5.2.2 <i>Adresse postale (envoi postal par pli recommandé avec avis de réception)</i>	10
6. PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR LA SOCIÉTÉ.....	10
6.1 DOCUMENTS A PRODUIRE QUANT A LA CANDIDATURE - « DOSSIER CANDIDATURE »	10
6.2 DOCUMENTS A PRODUIRE QUANT A LA PROTECTION DU SECRET	11
6.3 RECOURS A LA LANGUE FRANÇAISE.....	11
7. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	11

PREAMBULE – LEXIQUE

Dans le présent document,

SID Nord-Ouest : Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest

USID : Unité de Soutien de l'Infrastructure de la Défense

1. SERVICE ACHETEUR

1.1 Nom et adresse de l'acheteur public

Adresse géographique	Adresse postale
Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest Sous-direction achats comptabilité – Bureau achats métier Bâtiment 017 – Rez-de-chaussée – Entrée à droite Quartier Margueritte 1 rue du Garigliano, RENNES	Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest Sous-direction achats comptabilité – Bureau achats métier Quartier Margueritte BP 14 35998 RENNES CEDEX 9

L'adresse géographique sert de référence pour les dépôts physiques de plis, notamment par porteur / transporteur (y compris Chronopost).

L'adresse postale sert de référence pour les envois postaux en recommandé avec accusé de réception.

1.2 Point de contact

	Téléphone	Adresse électronique
Fanny MANOUKIAN	02 23 35 22 24	fanny.manoukian@intradef.gouv.fr
Marie DASPREMONT	02 23 35 27 99	marie.daspremont@intradef.gouv.fr

1.3 Visite de site

Sans objet

2. OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 Objet de la consultation

Le marché a pour objet la réalisation de la maintenance des installations de contrôle d'accès, de détection intrusion et de vidéo surveillance ainsi que la tierce maintenance applicative des sites de la BdD d'Évreux (hors DGA TH).

Le projet de marché est un accord-cadre mono-attributaire
Il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

2.2 Allotissement

Le marché n'est pas alloti.

2.3 Date limite d'achèvement des prestations ou durée du marché

Les prestations s'exécuteront sur une durée de 7 ans (durée ferme de 12 mois reconductible tacitement 6 fois).

2.4 Fractionnement du marché

Sans objet

2.5 Nomenclatures CPV (commun procurement vocabulary) et GM (groupe marchandises)

Les références aux nomenclatures associées à la présente consultation sont les suivantes :
CPV : 50600000 : Services de réparation et d'entretien des matériels de défense et de sécurité
GM : 37.02.12 : Maintenance des installations de matériel de sécurité

2.6 Condition particulière d'exécution du marché

La présente consultation est lancée conformément aux dispositions de l'article L2515-1 alinéa 4 du code la commande publique.

Le marché est « spécial France » selon les dispositions de l'article 65 de l'instruction générale interministérielle sur la protection du secret national annexée à l'arrêté du 09 août 2021. La mention Spécial France est employée pour les informations ou supports classifiés ou non, que l'autorité émettrice estime devoir être divulgués aux seuls ressortissants français et qui ne sauraient en aucune circonstance, être communiqués en tout ou partie à un Etat étranger ou à l'un de ses ressortissants, à une organisation internationale ni à une entreprise de droit étranger, même s'il existe avec cet Etat ou organisation un accord de sécurité.

Le marché prévoit la transmission puis la détention d'informations et supports en « Diffusion Restreinte » et « Spécial France » en passation et exécution, pour lesquels des précautions particulières décrites au marché sont requises.

Le marché est réservé aux personnes morales de droit français et aux personnes physiques de nationalité française.

Le marché nécessite également **l'accès par le titulaire à des informations et supports classifiés** à l'occasion de l'exécution du marché public, tels que définis dans l'instruction générale interministérielle n°1300 sur la protection du secret de la défense nationale, et, par conséquent, **l'habilitation SECRET du candidat**. Les modalités relatives à l'habilitation du candidat sont précisées dans le présent règlement de la consultation (cf. 6.3 infra).

3. PROCÉDURE DE PASSATION

3.1 Déroulement de la procédure de consultation

La présente consultation est lancée sous la forme d'une procédure restreinte avec négociation et se déroulera en 3 étapes :

- **Etape 1 : sélection des candidats admis à déposer une offre**

Le nombre de candidats admis à déposer une offre est limité à **trois (3)**.

- **Etape 2** : envoi du RC phase offre, du CCAP définitif, du CCTP définitif et de ses annexes, ainsi que du BPU et du DQE aux candidats sélectionnés.
- **Etape 3** : À l'issue de la remise des offres, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales (les offres initiales sont alors considérées comme les offres finales) sans négociation ou de recourir à la négociation (les offres finales seront transmises à l'issue de la négociation).

Dans le cas où le représentant du pouvoir adjudicateur ferait le choix de ne pas sélectionner sur la base des offres initiales, tous les soumissionnaires ayant présenté une offre, à condition qu'elle ne soit pas inacceptable, sont appelés à participer à une phase de négociation. In fine, le représentant du pouvoir adjudicateur sélectionne l'offre économiquement la plus avantageuse.

3.2 Analyse des plis

La personne publique analyse les seuls plis qui seront reçus au plus tard à la date et à l'heure limite fixées sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) et selon les modalités de dépôt décrites au paragraphe 5 du présent document.

3.3 Analyse des candidatures

La personne publique analyse les seuls plis qui seront reçus au plus tard à la date et à l'heure limite fixées sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) et selon les modalités de dépôt décrites au paragraphe 5 du présent document.

Le représentant du pouvoir adjudicateur, s'il constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

Si un candidat ou un soumissionnaire se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur, produit, à l'appui de sa candidature, de faux renseignements ou documents, ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

3.4 Sélection des candidatures

Les candidatures des candidats respectant les critères éliminatoires (cf. 6.1 1°) et 2°) infra) et les conditions relatives à la protection du secret (cf. 6.2 infra) sont examinées et jugées au regard de la qualité et de la pertinence des références transmises et seront notées sur 100 points comme suit :

- **3 Références dans la maintenance d'installation de CADIVS (notées sur 50 points) et 3 références dans la réalisation de travaux d'installation de CADIVS (notées sur 30 points) au cours des 3 dernières années**
- **3 Références dans la maintenance d'installation de protection incendie (notées sur 15 points) et 3 références dans la réalisation de travaux d'installation de détection et protection incendie (notées sur 5 points) au cours des 3 dernières années.**

Les références comportant une homologation SII de niveau standard (classe 3) seront valorisées dans la notation.

Le candidat listera les prestations effectuées dans le tableau de référence joint en annexe au présent RC.

Le classement des candidats sera effectué en fonction du total de points obtenus.

Les trois premiers candidats seront invités à déposer une offre.

3.5 Déclaration sans suite

A tout moment, la procédure peut être déclarée sans suite. Les candidats en sont informés.

3.6 Suite d'une mise en concurrence infructueuse

En l'absence de candidatures déposées dans les délais prescrits ou en cas de candidatures irrecevables, le représentant de l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence.

3.7 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

Les entreprises peuvent présenter leur candidature ou leur offre sous forme de

- groupement solidaire
- **ou** de groupement conjoint ; dans l'hypothèse d'une candidature sous forme de groupement conjoint, après attribution le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement.

Le groupement est conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché. Le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

Les groupements ne peuvent être constitués ou modifiés après la date de remise des candidatures.

Toutefois, en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, il peut demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées. L'acheteur se prononce sur cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants ou entreprises liées présentés à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

4. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Dossier de la consultation fourni gratuitement au candidat.

4.1 Contenu du dossier de consultation – phase candidature

Le dossier de consultation de candidature comprend les documents :

- le présent Règlement de la Consultation **RC** – phase candidature et son annexe :

Annexe : le tableau des références

- le projet de Cahier des Clauses Administratives Particulières **CCAP**
- le projet de cahier des clauses techniques particulières – **CCTP**
- le projet d'acte d'engagement **AE**
- les modèles de déclarations (2) de sous-traitance de 1^{er} et second rang

- le modèle de contrôle primaire (CPR) à compléter
- l'engagement de non divulgation de document DRSF
- La fiche de renseignement du dirigeant ayant le pouvoir d'engager la société

Les documents définitifs comprenant également le BPU/DQE et la monographie seront remis lors de la phase « OFFRE ».

4.1.1 Modalité d'accès au dossier de consultation des entreprises

Les documents composant le dossier de consultation des entreprises – phase candidature sont accessibles sur PLACE.

4.2 Modifications du dossier de la consultation

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier des dispositions du dossier de consultation en cours de consultation.

Le représentant du pouvoir adjudicateur garantit aux candidats un délai de 6 jours entre la date d'envoi de l'additif et la date de remise des candidatures. Au besoin, un report de cette dernière sera décidé.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier de consultation modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4.3 Demande de renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire sur le dossier de consultation phase candidature, les candidats devront faire parvenir, 8 jours au moins avant la date de remise des candidatures une demande écrite de renseignements complémentaires au Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest.

Le candidat utilise le profil acheteur du SID Nord-Ouest à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr (Plateforme des AChats de l'Etat - PLACE). Après s'être identifié, le candidat dépose sa demande de renseignement et il est averti, par courriel, du dépôt de la réponse par le SID Nord-Ouest. Cette procédure assure une traçabilité du dépôt des demandes de renseignement et des réponses fournies.

Le SID Nord-Ouest répondra par écrit aux demandes de renseignements complémentaires avant la date limite fixée pour la remise des candidatures.

Si les réponses à ces demandes de renseignements complémentaires apportent au candidat demandeur des précisions supplémentaires (et non une simple confirmation d'un élément explicitement décrit dans le dossier de consultation), la personne publique transmet les réponses à tous les opérateurs ayant retiré un dossier de consultation. Dans ce cas, elles sont transmises sous la même forme et simultanément à chacun des candidats, sans mentionner l'identité du candidat demandeur.

Les réponses ainsi apportées seront considérées comme faisant partie intégrante du dossier de consultation.

5. **CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS**

Le candidat transmet son pli par voie électronique, via la Plateforme des AChats de l'État (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.

L'opérateur économique a la possibilité de transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (clé USB) dans les délais impartis pour la remise des plis. La transmission de cette copie de sauvegarde est fortement recommandée (cf. §5.2).

Cette copie sera ouverte seulement si la candidature transmise par voie électronique, envoyée dans les délais de dépôt des candidatures, n'a pas pu être ouverte par le pouvoir adjudicateur, ou si un programme informatique malveillant est détecté, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais impartis pour la remise des candidatures. La copie de sauvegarde ne sera **pas** ouverte si

aucune offre électronique n'a été transmise sur la PLACE ou dans l'hypothèse d'une offre dont les documents imposés au présent RC sont absents ou incomplets.

5.1 Transmission du pli par voie électronique sur la PLate-forme des AChats de l'État (PLACE) depuis www.marches-publics.gouv.fr

5.1.1 Modalités de téléchargement

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pourra être téléchargé sur la **Plateforme des AChats de l'État (PLACE)** accessible depuis www.marches-publics.gouv.fr. Le téléchargement peut s'effectuer soit en s'identifiant, de façon à être informé en cas de modification du DCE, soit de manière anonyme.

Pour être informé des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des échanges avec la **Plateforme des AChats de l'État (PLACE)** 'nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr' soit accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises.

5.1.2 Transmission des réponses

Les opérateurs économiques doivent :

- d'une part, se procurer un certificat numérique conforme aux dispositions des articles 2 et 3 de l'arrêté du 22 mars 2019 ;
- d'autre part, s'identifier (ce qui nécessite d'être inscrit au préalable sur la PLate-forme des AChats de l'État (PLACE) www.marches-publics.gouv.fr ou via les portails www.armement.defense.gouv.fr et www.achats.defense.gouv.fr).
-

Les documents transmis doivent être compressés.

- **Attention** : si le pli comprend des documents « diffusion restreinte », ces derniers ne peuvent être déposés sur la PLACE et doivent être remis selon les modalités précisées à l'article 5.3.

Nota 1 : l'opérateur économique devra vérifier que **ses coordonnées, en particulier son adresse électronique, sont correctement orthographiées**. Il lui est vivement recommandé de **consulter très régulièrement les courriels reçus** à cette adresse électronique.

Nota 2 : pour être informé des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des échanges avec la PLACE 'nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr' soit accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises.

Nota 3 : lorsque l'opérateur économique envoie son pli électronique, il reçoit en retour, un accusé de réception électronique de son dépôt. Tout pli électronique reçu après la date limite de dépôt ne sera pas admis. Il en sera de même pour une réponse incomplète.

Le certificat numérique permet de signer numériquement tous les documents transmis par voie électronique. Ainsi, pour les opérateurs économiques qui choisissent le mode de transmission électronique, la signature de leurs documents se fait de manière électronique, de préférence sur la **Plateforme des AChats de l'État (PLACE)** soit via l'outil de signature accessible dans le menu bandeau gauche de la PLACE soit via celui qui apparaît au moment de la constitution de la réponse. Il n'est donc pas nécessaire de joindre des documents avec une signature manuscrite numérisée.

Si le soumissionnaire n'utilise pas l'outil de signature de la PLACE, il fournira la procédure permettant la vérification de la validité de la signature conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 mentionné supra.

Le détenteur de la signature électronique doit avoir le pouvoir d'engager son entreprise.

Les formats utilisés pour la transmission électronique ou l'envoi sur support électronique des plis (candidatures et offres) doivent être choisis dans un format largement disponible: Word 2003, Excel

2003, PowerPoint 2003, PDF, JPG, zip (winzip, filzip, etc.) ou équivalent, tous compatibles PC ; l'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus.

Les opérateurs économiques ont la possibilité de remettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres. Le pli scellé doit impérativement et de manière lisible comporter la mention « copie de sauvegarde ».

Attention : une régularisation de la signature électronique est opérée à l'attribution du marché.

L'offre déposée sans signature est acceptée.

En cas de difficultés sur la PLATE-forme des AChats de l'Etat (PLACE), une assistance est mise à la disposition des entreprises depuis le lien <https://www.marches-publics.gouv.fr/faq/?token=c756be09-eb69-4679-bf07-c47cdd2c5c10> ou en cliquant sur la languette « FAQ et support en ligne ».

L'assistance en ligne permet de rechercher une réponse via une Foire aux Questions (FAQ), qui peut être filtrée par catégorie.

Si la FAQ n'apporte pas une réponse complète, il est possible de renseigner un formulaire afin de créer une demande en ligne. La référence du ticket créée sera demandée par le support téléphonique disponible au 01 53 18 90 00.

5.2 Transmission **FORTEMENT RECOMMANDEE de la copie de sauvegarde sous pli cacheté par voie postale ou par porteur/ transporteur**

En raison de dysfonctionnements récurrents sur PLACE, la transmission d'une copie de sauvegarde est fortement recommandée aux soumissionnaires.

Les copies de sauvegarde **sur support physique électronique (clé USB)** sont adressées sous enveloppe cachetée par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception à l'adresse mentionnée ci-dessous, et garantissant leur confidentialité. Les copies de sauvegarde sur support papier ne seront pas acceptées.

Le pli scellé doit impérativement comporter la mention « **copie de sauvegarde** ».

Il est rappelé aux soumissionnaires qu'ils sont responsables du moyen d'acheminement de leur dossier, et que seules la date et heure d'arrivée au service sont prises en compte.

La copie de sauvegarde ne sera ouverte qu'en cas de défaillance technique avérée.

5.2.1 Adresse géographique (pour une remise par porteur / transporteur (y compris par Chronopost) contre récépissé)

En cas de dépôt par porteur / transporteur (y compris par Chronopost), l'enveloppe extérieure portera l'adresse et les mentions suivantes :

Candidature pour :

projet n° 24-049

nom du candidat (facultatif)

COPIE DE SAUVEGARDE

Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest
Sous-direction achats comptabilité – Bureau achats
métier Quartier Margueritte
1, rue du Garigliano
Bâtiment 017 – entrée de droite au RDC
35000 RENNES

Sauf les jours fériés, le pli devra être déposé contre récépissé au service achats infrastructure :

- du lundi au jeudi : de 9 heures à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures,
- le vendredi : de 9 heures à 11 heures.

5.2.2 Adresse postale (envoi postal par pli recommandé avec avis de réception)

En cas de dépôt par la Poste, l'enveloppe extérieure portera l'adresse et les mentions suivantes :

Candidature pour :

projet n° 24-049

nom du candidat (facultatif)

COPIE DE SAUVEGARDE

Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest
Sous-direction achats comptabilité – Bureau achats
métier Quartier Margueritte
1, rue du Garigliano
Bâtiment 017 – entrée de droite au RDC
35000 RENNES

Le dossier devra être adressé sous pli recommandé avec accusé de réception.

6. PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR LA SOCIÉTÉ

6.1 Documents à produire quant à la candidature - « dossier candidature »

- Formulaire DC1 dûment rempli. Ce formulaire exprime le consentement du candidat à participer à la consultation
- Formulaire DC2 dûment rempli. Ce formulaire exprime la déclaration du candidat contenant ses capacités techniques, professionnelles et financières

Les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) sont disponibles à l'adresse suivante : [Les formulaires de déclaration du candidat | economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr)

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce(s) opérateur(s) économique(s) et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

A l'exception du DC1, tous les documents demandés sont à fournir pour :

- le candidat,
- **et le cas échéant :**
 - o le ou les cotraitant(s)
 - o le ou les sous-traitant(s).
- Document(s) relatif(s) au pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat : **numéro unique d'identification** (ou numéro SIREN) permettant au pouvoir adjudicateur d'accéder aux informations qui lui sont nécessaires par l'intermédiaire du site internet suivant / <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/> et, le cas échéant, délégation de pouvoir.
- Références appréciées en lien avec l'objet du marché depuis les **trois** dernières années. Le candidat listera les prestations effectuées **dans le tableau joint (annexe au présent RC à utiliser)**.
- **Documents à produire concernant les critères éliminatoires relatifs aux capacités professionnelles et financières des candidats :**
 - 1°) Qualifications professionnelles établis par des organismes indépendants suivants : tout moyen de preuve équivalent est accepté ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres et couvrant les domaines du marché :

Le candidat devra posséder *a minima* **une des qualifications suivantes**: **CRITERE ELIMINATOIRE**

- Qualification CADIVS APSAD D83 pour contrôle d'accès,
- APSAD D32 pour la dimension cybersécurité,
- APSAD R81 pour détection intrusion et APSAD R82 pour la vidéo surveillance

- Qualifelec, maintenance des installations elec RE/0006
- Qualifelec branchements et réseaux RE/0008
- Qualifelec courant faible LCPT RE0018 / MGTI RE0019

2°) Déclaration du chiffre d'affaires global sur les 3 dernières années : **CRITERE ELIMINATOIRE**. Le chiffre d'affaires annuel minimal exigé des trois derniers exercices est de 2 175 000 € HT.

6.2 Documents à produire quant à la protection du secret

- **Afin de permettre le contrôle de nationalité de la personne morale candidate**, le candidat doit fournir les documents suivants :

1	Extrait K-Bis original avec Flash code valide
2	Fiche de renseignement du contrôle primaire ayant le pouvoir d'engager la société joint au dossier de consultation ou accessible : (https://armement.defense.gouv.fr/securite-et-habilitation/habilitation-des-personnes-morales-et-physiques/controle-primaire)
3	Copie CNI ou Passeport du dirigeant ayant le pouvoir d'engager la société

Les documents à fournir sont des documents originaux ou des copies scannées.

- **S'agissant de l'habilitation de la personne morale**, le candidat doit fournir l'attestation d'habilitation SECRET en cours accompagnée :
- Soit d'une attestation de non changement de la personne morale depuis la dernière décision d'habilitation,
 - Soit d'un justificatif prouvant que les démarches de mise à jour de l'habilitation ont été entreprises auprès de la DGA/SSDI.

Attention : seules les personnes morales de droit français, **déjà habilitées** et des personnes physiques de nationalité française peuvent travailler sur ce projet de marché.

Il est exigé des candidats qu'ils soient habilités dès le dépôt de leur candidature. Il n'est pas accordé de délai supplémentaire pour obtenir cette habilitation. Seuls les candidats habilités sont autorisés à poursuivre la procédure.

6.3 Recours à la langue française

Si les documents relatifs à la candidature (*dossier candidature*) et à l'offre (*dossier offre*) ne sont pas rédigés en langue française, le pouvoir adjudicateur exige que ces documents soient accompagnés d'une traduction en français.

Une traduction certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté n'est pas exigée.

7. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

En phase offre, l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants :

- Critère n° 1 : Prix noté sur 60 points
- Critère n° 2 : Performances techniques et qualités notées sur 40 points